



Refs : CP

St Thibault-des-Vignes, 15 mai 2020

Le Président de l'Office Municipal des Sports

à

Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations sportives

Depuis quelques semaines, vous êtes nombreux à vous interroger sur d'une part la répartition des créneaux d'occupation des structures sportives municipales pour la saison 2020/2021 et d'autre part sur le montant des subventions municipales qui vous seront allouées au regard de vos demandes réalisées en février 2020.

En préambule, à ces interrogations, et aux réponses apportées ci après, je tiens tout d'abord à rappeler les circonstances exceptionnelles que traverse notre pays depuis maintenant près de trois mois. De fait, et vous le comprendrez très bien, nous avons été contraints par nos autorités gouvernementales qui s'appuient sur des recommandations d'experts scientifiques, de fermer toutes nos installations sportives externes et internes dans lesquelles vous pratiquiez vos activités sportives.

En outre, en décembre 2019, lors du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports, je vous indiquais mettre ma fonction de Président de l'Office Municipal des Sports entre parenthèse pour les raisons évidentes que vous connaissez. Au cours de cette même réunion, j'indiquais également souhaiter vous revoir au plus vite après cette échéance. A l'époque, nous ne pouvions imaginer la pandémie virale que nous allions subir.

Au regard de ces deux éléments, l'un passé récemment et l'autre malheureusement en cours, et afin que vous puissiez organiser la rentrée sportive dans les meilleures conditions, je tenais à vous communiquer les informations suivantes :

- Pour les créneaux sportifs de la saison 2020/2021 : A ce jour, (Département en zone rouge depuis le 11 mai 2020), ne pouvant organiser de réunions supérieures à 10 personnes en présentiel, les créneaux qui vous sont affectés pour la saison 2020/2021 vous seront communiqués dans la première quinzaine du mois de juin 2020. Cela vous laissera un laps de temps utile à d'éventuelles demandes de révisions mineures.

- Sur le plan des subventions, l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire autorise le Maire à engager certaines dépenses de fonctionnement en attente du vote du budget. Dans ce cadre, le Maire a décidé de verser une avance du montant des subventions municipales, en attente du vote du budget municipal 2020.

Cette décision permettra pour certains d'entre vous de pourvoir à vos échéances financières, mais également de vous donner des perspectives d'organisation pour la rentrée sportive de septembre 2020.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et souhaite vous rencontrer le plus rapidement possible pour évoquer avec vous les perspectives relatives aux futures structures sportives.

Bien cordialement et à bientôt

Le Président de l'OMS



Christian PLUMARD